

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

BRIGADE NATIONALE DE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS
PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

NATIONAL CONTROL BRIGADE FOR PRIVATE
SECONDARY EDUCATION SCHOOLS

DECISION N° 217/22 /MINESEC/SG/BNCEP DU 19 MAI 2022

Portant suspension d'octroi de subvention à certains établissements scolaires privés pour non-respect des dispositions relatives à l'utilisation de la subvention de l'Etat.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
- Vu le décret n° 2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 ;

Considérant les rapports de contrôle de l'utilisation des subventions de l'Etat pour le compte des exercices 2019 et 2020 présentés par la Brigade Nationale de Contrôle des Etablissements Privés d'Enseignement Secondaire,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, suspendus du bénéfice de la subvention de l'Etat pour les exercices budgétaires 2022 et 2023, les établissements scolaires privés ci-après désignés:

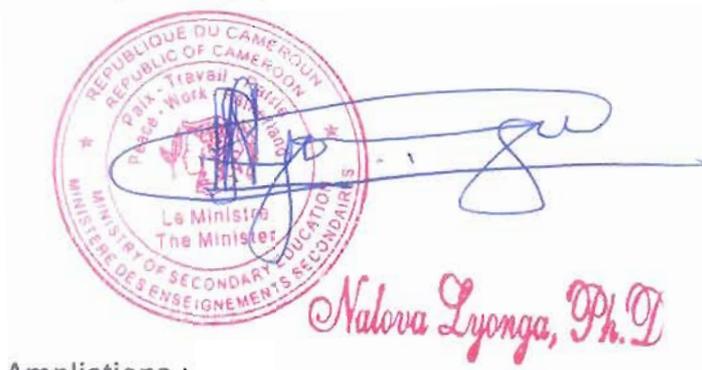
REGIONS	DEPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	N°	ETABLISSEMENTS
ADAMAOUA	NGAOUNDERE	NGAOUNDERE 1	01	COLLEGE MAARIF
CENTRE	MFOUNDI	YAOUNDE 1	02	INSTITUT PRIVE LAIC BILINGUE TOUMWA
			03	COMPLEXE SCOLAIRE BILINGUE INTERNATIONAL NIL
			04	INSTITUT BILINGUE LE CHANCELIER
		YAOUNDE 2	05	ACADEMIC COLLEGE OF EXCELLENCE
			06	INSTITUT BILINGUE MICHELAN
			07	COLLEGE PRIVE LAIC LES LIONEL



CENTRE	MFOUNDI	YAOUNDE 4	08	COMPLEXE ACADEMIQUE BILINGUE BENISUZA	
			09	COLLEGE PRIVE LAIC JARDIN D'EDEN	
			10	INSTITUT PRIVE LAIC CENTRAL	
			11	COLLEGE BILINGUE YONDO	
			12	COMPLEXE SCOLAIRE LES AS	
			13	INSTITUT POLYVALENT DE L'INNOVATION	
			14	COLLEGE FANDJA II	
			15	INSTITUT MBE	
		YAOUNDE 5	16	COMPLEXE SCOLAIRE SAINT ANDRE	
			17	FONDATION MARGUERITE MARQUEZ	
		YAOUNDE 6	18	MEVICK BILINGUAL GRAMMAR SCHOOL	
		YAOUNDE 7	19	MBOHMELITES BILINGUAL COLLEGE	
			20	CENTRE EDUCATIF MEYONG MEYEME	
		MEFOU ET AKONO	MBANKOMO	21	COLLEGE BILINGUE FAHONE
		NKOL-AFAMBA	NKOABANG	22	INSTITUT PETOU II
	23			INSTITUT PRIVE LAIC ITAMBE	
	SOA		24	COMPLEXE EDUCATIF DU CASE	
	MFOU		25	LIGHT WORD ANGLO-SAXON BOARDING COLLEGE	
		26	WISE BILINGUAL INSTITUTE NKOLGUET		
	NYONG ET SO'	MBALMAYO	27	CETI NINA GIANETI	
28			INSTITUT DE FORMATION ARTISTIQUE (IFA)		
LITTORAL	WOURI	DOUALA III	29	INSTITUT POLYVALENT MODERNE LES ANGES	
			30	KOUAKEU DE TONFEU	
			31	COLLEGE PRIVE LAIC DE LA VALLEE	
			32	COLLEGE CATHOLIQUE NOTRE DAME DES NATIONS	
			33	COLLEGE LUC BELL	
	DOUALA IV	34	NATIONAL BILINGUAL COLLEGE (NABICO)		
	DOUALA V	35	INSTITUT POLYVALENT FOSSO		
SANAGA MARITIME	EDEA	36	INSTITUT DINO MALIMBA 2		
NORD	GAROUA 1	FOULBERE	37	COLLEGE FRANCO-ARABE DE GAROUA	
		PLATEAU	38	PREMIER INTERNATIONAL COLLEGE	
OUEST	MFI	BAFOUSSAM 1	39	COMPLEXE POLYTECHNIQUE BILINGUE PRIVE LAIC TAMA	
		BAFOUSSAM 3	40	ENIET PRIVE DE L'OUEST	
	MIENOUA	DSCHANG	41	COLLEGE INTERDEPEMENTAL DE FONGO TONGO	



Article 2: Le Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, le Directeur de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, Le Directeur de l'Enseignement Normal, le Chef de la Brigade Nationale de Contrôle des Etablissements Privés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Ampliations :

- SGPM (ACR)
- SESEN/CAB
- SG/MINESEC
- CFC/MINESEC
- DRFM/DESG/DESTP/DEN
- BNCEP
- DRES/AD/CE/LT/NO/OU
- CHRONO/ARCHIVES